



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE

Pour une valorisation locale des bois issus des forêts communales de Haute-Marne

Le Président de l'association des maires
de la Haute-Marne

Bernard GUY

La Préfète de la Haute-Marne

Régine PAM

Le Président des communes forestières
de la Haute-Marne

Jean-Pierre MICHEL

Le Représentant de FIBOIS Grand-Est

Didier DACLIN

Le Directeur de l'agence
ONF de la Haute-Marne

Jean-François THIVILLIER

Le Représentant de l'association
des maires ruraux de la Haute-Marne

Francis BOUVENOT

Le Président du Syndicat
Intercommunal de Gestion Forestière
des six communes, Mairie de Coublanc

Thierry FONFREDE

Le Vice-Président du Syndicat
Intercommunal de Gestion Forestière
de Presles
Maire de Celsoy

Denis BILLANT

Le Président du SIGFRA
Maire de Perrogney les Fontaines

Franck ADAM

Le Maire de Maranville

Aurélien JOLY

Le Maire d'Auberive

Jean-Claude VOLOT

Signée le 26 septembre 2025



Contexte

La forêt fait partie intégrante de l'identité du département de la Haute-Marne. Elle couvre une large part du territoire et représente une richesse environnementale, paysagère, mais aussi économique majeure. Les forêts communales sont une ressource locale précieuse qu'il faut gérer durablement.

Deuxième département forestier du Grand-Est, la Haute-Marne bénéficie d'une ressource abondante et de qualité mais qui est insuffisamment valorisée localement (seul 30 % du bois exploité est transformé sur le département). La consolidation des entreprises locales est un chantier prioritaire pour augmenter la transformation du bois sur le département.

Cette charte a pour objectif de soutenir la dynamique territoriale autour de la valorisation du bois local. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de transition écologique, de recherche de souveraineté économique et de revitalisation des territoires ruraux. Dans cette perspective, les élus ont un rôle clé à jouer pour encourager les filières locales, soutenir l'emploi de proximité, favoriser les circuits courts et redonner de la valeur au bois issu des forêts communales.

Une volonté commune : structurer la filière bois locale

Par cette charte, les élus, les acteurs forestiers et les partenaires publics affirment une volonté commune de valoriser le bois localement. L'objectif est clair : transformer davantage de bois sur place, soutenir les entreprises locales et renforcer les emplois dans la filière forêt-bois en Haute-Marne.

Le premier enjeu porte sur l'augmentation des volumes de bois exploités et commercialisés sous forme de contrats d'approvisionnement, afin de sécuriser les approvisionnements des scieries et encourager les investissements. Un travail de prospection auprès des scieries du département a permis d'identifier un besoin complémentaire de 20 000 m³ de bois d'œuvre pour accroître la production de leurs sciages, ce qui représente 15 % du bois d'œuvre exploité chaque année dans les forêts communales du département qu'il convient de réorienter vers une utilisation en circuit court afin de soutenir les acteurs locaux dans leur développement.

Le second enjeu contribue à créer un écosystème plus résilient. La transformation locale du bois incarne un choix en faveur de l'économie créatrice de richesse, fondée sur la proximité et la durabilité. Elle permet aux entreprises du territoire de s'appuyer sur une ressource de qualité, tout en apportant une réponse concrète aux attentes citoyennes en matière d'emploi, de circuits courts et de valorisation des ressources locales.

Troisième enjeu : utilisation de bois (locaux) dans la construction et les projets des collectivités, en lieu et place d'autres matériaux ou de bois importés.

Engagements des communes

Les communes forestières s'engagent à :

- Mettre en œuvre les contrats d'approvisionnement avec l'ONF afin de tendre vers un volume complémentaire de 20 000 m³ à l'échelle du département pour une durée de 5 ans, ce qui représente 50 % du volume exploité. Les modalités pratiques seront définies entre la commune et l'ONF au moment de la préparation des coupes ;
- Privilégier la valorisation du bois exploité dans des projets locaux ;
- Encourager l'innovation locale autour des essences présentes dans les forêts haut-marnaises ;
- Participer activement à la concertation avec l'ONF pour identifier les volumes mobilisables et leurs débouchés ;
- Promouvoir la gestion durable des forêts, en veillant à assurer la fonction économique, sociale et environnementale de celles-ci.

Engagements de l'État et des partenaires

L'État, l'ONF, les représentants d'élus de la Haute-Marne et l'interprofession FIBOIS s'engagent à :

- Conseiller les communes dans l'exploitation des forêts permettant de favoriser la transformation du bois localement ;
- Accompagner les communes signataires par des outils de contractualisation clairs et adaptés ;
- Mobiliser les aides à l'investissement en priorité pour les projets s'inscrivant dans cette dynamique ;
- Offrir un soutien technique à la gestion des forêts communales et à la mise en relation avec les entreprises locales ;
- Assurer un suivi annuel de la charte afin de s'assurer que les volumes mobilisés sont en adéquation avec les besoins.